

A2L RENOVATION
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au capital social de 500 Euros
55 Chemin Lapujade
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 899 790 067

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente juin, à dix heures, l'actionnaire Président unique Monsieur ELGHORAB Ahmed, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et établi :

L'actionnaire unique rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est la suivante :

- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations de l'exercice traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte également, conformément à l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit 4 797 euros :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - Réserves diverses | (6 203) Euros |
| - Prélèvement sur les dividendes | 11 000 Euros |

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 110 € par action. Il sera mis en paiement les trois mois suivant cette résolution.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8% - CGI art. 117 *quater*),



- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 11 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L ; 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, déclare, qu'il a passé au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

Le Président
ELGHORAB Ahmed



A2L RENOVATION

Société par actions simplifiées unipersonnelle

Au capital social de 500 Euros

55 Chemin Lapujade

31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 899 790 067

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

2nd RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 4 797 euros.

Après Affectation du résultat, la situation nette s'établira de la façon suivante :

- Capital social	500 Euros
- Réserves légales	50 Euros
- Réserves diverses	15 422 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à TOULOUSE,

Le 30 juin 2024

L'actionnaire unique Président

ELGHORAB Ahmed



Désignation de l'entreprise		SAS A2L RENOVATION										55 Chemin LAPUJADE										Néant ☐		
Adresse de l'entreprise												31200 TOULOUSE												
SIRET		8	9	9	7	9	0	0	6	7	0	0	0	1	6	Durée de l'exercice en nombre de mois *				12				
																	Durée de l'exercice précédent *				12			
																	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le					
																	31122023		31122022					
ACTIF		Brut 1					Amortissements-Provisions 2					Net 3		Net 4										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*					010						012											
		Autres*					014						016											
	Immobilisations corporelles*						028	6 400					030	1 689										
	Immobilisations financières* (1)						040						042											
	Total I (5)						044	6 400					048	1 689										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *					050						052											
		Marchandises *					060						062											
	Avances et acomptes versés sur commandes					064						066	2 200											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *					068						070	1 650										
		Autres * (3)					072	6 980					074	6 980										
	Charges constatées d'avance *					092						094												
	Valeurs mobilières de placement					080						082												
	Disponibilités					084	23 173					086	23 173											
	Total II					096	30 153					098	30 153											
	Total général (I + II)					110	36 553					112	1 689											
PASSIF										Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	500					500							
	Ecart de réévaluation										124													
	Réserve légale										126	50												
	Réserves réglementées*										130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)										131	21 625												
	Report à nouveau										134						(1 593)							
	Résultat de l'exercice										136	4 797					23 269							
	Subventions d'investissement										137													
	Provisions réglementées										140													
Total I										142	26 972					22 175								
Provisions pour risques et charges										154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	2 082					2 771							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)										172	5 164					5 198							
	Comptes courants d'associés										173	646					603							
	Autres dettes										175													
	Produits constatés d'avance										174													
Total III										176	7 892					8 572								
Total général (I + II + III)										180	34 864					30 747								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an					193						(4)	Dont dettes à plus d'un an					195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an					197						(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *					182	2 000				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs					199							Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					184					

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS A2L RENOVATION**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2023Exercice N-1 clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 } services *		217	214	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	68 326 87 561
	Production immobilisée *			222	
	Subventions d'exploitation reçues			224	
	Autres produits			226	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (1)			230	4 1
CHARGES D'EXPLOITATION				232	68 329 87 562
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	325 4 469
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	38 195 41 092
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	861 205
	Rémunérations du personnel *			250	11 433 12 446
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	6 992 5 629
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255		254	1 299 390
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262	7 63
	Total des charges d'exploitation (2)			264	59 110 64 293
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 219 23 269
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	320
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PMI innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347 348		300	60
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 682
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	4 797 23 269
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 797 314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 682
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	60
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		251	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		998	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			1000	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			1001	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			991	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		993	
	Investissements et souscriptions outre-mer	344		181	
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)			138	
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)			992	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			993	
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR) (art. 44 octies B)			181	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Créance due au report en arrière du déficit	346		641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			990	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			352	9 539
	Déficits antérieurs reportables : *			356	
	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	9 539
Bénéfice col. 1				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS A2L RENOVATION

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale*
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 400	442		444		446	4 400	
	Installations générales agencements divers	450		452	2 000	454		456	2 000	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	4 400	492	2 000	494		496	6 400	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	390	532	1 027	534		536	1 417
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	272	544		546	272
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	390	572	1 299	574		576	1 689

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisation	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A2L RENOVATION**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	92	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	92	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	92
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	92	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692
Revenu brut social (si le montant est positif)	693

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-1026

Formulaire obligatoire (article 51 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2L RENOVATION		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	68 326
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL	1106	68 326
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	15	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL	2144	4
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	32 729
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	5 791
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	150	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL	3152	38 526
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	29 803
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	0
---	---

⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET 8 | 9 | 9 | 7 | 9 | 0 | 0 | 6 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2L RENOVATION

ADRESSE (voie) 55 Chemin LAPUJADE

CODE POSTAL 31200

VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	905	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTALISATION	905	TOTALISATION	906

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination A2L RENOVATION

N° SIREN (si société établie en France) 899790067 % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie CHEMIN DE LAPUJADE

Code postal 31200 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette nomenclature figurent dans la notice n° 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **34 864** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **68 649** euros et un total **charges** de **63 852** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 797** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 400					4 400
	Instal., agencement, aménagement divers			2 000			2 000
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 400		2 000			6 400
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		4 400		2 000			6 400

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	390	1 027		1 417
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		272		272
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	390	1 299		1 689
TOTAL		390	1 299		1 689

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dé							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							